

# **CONSIGNES APPLICABLES AU DECONFINEMENT PROGRESSIF au sein du FOYER OCCUPATIONNEL**

**A compter du 22 Juin 2020.**

## **REFERENCES.**

Consignes gouvernementales du 04 Juin 2020.

Plan de Continuité de l'Activité en date du 20 mars 2020.

Premier Plan de déconfinement en date du 11.05.2020

Deuxième Plan de déconfinement du 4 Juin 2020.

## **PRINCIPES GENERAUX.**

- Principe général de non-discrimination.
- Protection et sécurité des personnes en situation de handicap.
- Notre accompagnement est quotidiennement renforcé auprès des usagers. En effet la durée du confinement entraine des évolutions de comportement chez des personnes présentant notamment des pathologies psychiatriques.
- Les gestes barrières mis en place dès le début du confinement sont mis en place au sein du Foyer et vont se poursuivre comme indiqué par les autorités sanitaires. Il en est de même pour les règles d'hygiène.
- Une information quotidienne et adaptée, est transmise à l'ensemble des usagers afin qu'ils puissent se tenir au courant de l'évolution de la situation sans que cela nuise à leur bien-être au quotidien.

## **MODALITES d'évaluation des besoins d'accompagnement.**

- Nécessité d'évaluer régulièrement la situation des personnes en situation de handicap. En effet, en fonction de leur comportement au quotidien, de leurs besoins, nous allons devoir adapter nos réponses éducatives. Le confinement n'est pas vécu par tous de la même manière. Pour cela, le déconfinement progressif

devra en tenir compte. La situation de certains usagers pourra nécessiter des réponses plus rapides que d'autres dans l'allègement de certaines règles.

- Besoin ainsi de rechercher au maximum une personnalisation des réponses.
- Obligation de solutions de recours.
- Le plan de Continuité d'Activité sera actualisé en fonction des évolutions de fonctionnement de la structure. Des ajustements pourront être annotés.
- Les Accueils Temporaires pourront reprendre dans la mesure où les mesures de protection sanitaire seront respectées par les personnes accueillies. Ainsi, il sera demandé aux nouveaux résidents accueillis temporairement au sein du Foyer, de respecter le port du masque ainsi que les obligations de protection sanitaire (port du masque, lavage de mains, distance sociale,...).

## **ACTIVITES DE SEMAINE.**

### **1. Principes**

- Assouplissement de certaines des mesures mises en place tout en tenant compte du contexte sanitaire environnant.
- Informations transmises au CVS.
- Prise en compte du Projet d'Accompagnement Personnalisé de chacune des personnes.
- Vigilance quant aux risques de décompensation comportementale.
- Respect de l'information en continu auprès des usagers.
- Maintien de la prise de température quotidienne auprès des résidents.

### **2. Sorties.**

- Les retours en famille sur le temps du week-end ou en semaine sont de nouveau autorisés. Des conditions à respecter ont été expliquées aux usagers ainsi qu'à leur famille.
  - Pour chaque jour passé en famille, les résidents bénéficieront du nombre de masques adéquat. Ils seront donnés par l'établissement avant le départ.
  - Ces masques devront être portés par le résident dès qu'il sort du domicile où va se dérouler le séjour. Il doit respecter les mêmes règles demandées par les professionnels du Foyer lors des sorties avec les professionnels de la structure.
  - Une lettre d'engagement sera donnée à chacune des familles pour expliquer les règles à respecter au cours du séjour et les sensibiliser à la responsabilité engagée quant à la santé de l'utilisateur accueilli et celle des personnes du Foyer lors du retour de famille.
  - Au retour de l'utilisateur dans le Foyer, il est demandé qu'il porte le masque pendant 14 jours. Sa température sera prise avant l'entrée dans le Foyer. En cas de

doute, le résident sera isolé et mis en quarantaine en attendant la rencontre avec un médecin.

- Les professionnels auront une attention plus particulière sur l'état de santé de l'usager rentré afin d'observer toute possible contamination par le virus.

- Les résidents vont pouvoir de nouveau se rendre dans les magasins accompagnés des professionnels. Pour l'heure, limitation à deux résidents avec un professionnel afin de les aider à respecter les « gestes barrières ». Des masques devront être portés par les résidents et les professionnels tout au long des sorties et en fonction d'éventuelles intolérances chez certains résidents.

Chacun des usagers pourra à nouveau, en fonction de ses envies et de ses besoins, s'acheter des friandises ainsi que tout produit nécessaire à sa qualité de vie.

- Les accompagnements liés aux rendez-vous médicaux continuent d'être réalisés en respectant les gestes barrières. La prise de température sera à effectuer au départ et à l'arrivée des sorties de ce type. En cas d'hospitalisation d'un usager et si aucun test COVID ne peut lui être prescrit avant son retour au FO, il pourra lui être demandé de porter un masque au quotidien et de rester en chambre pendant plusieurs jours.

### **3. Visites.**

- Les visites des proches des usagers au sein du Foyer sont maintenues et se poursuivent (semaine et week-end) aux conditions suivantes :
  - D'une durée maximale de 2 heures.
  - D'un respect de l'ensemble des gestes barrières mis en place au Foyer (prise de température, désinfection des mains, port d'un masque, distanciation sociale). Chaque proche devra se munir d'un masque respectant les règles sanitaires en cours.
  - Dans un espace ou une pièce dédiée = le studio d'accueil qui sera réservé à cette fonction et qui devra être désinfecté systématiquement avant et après la visite.
  - Les membres des familles en visite (limité à 2) devront se soumettre au protocole (avec remplissage d'un questionnaire de santé) instauré depuis le 20 mars dernier, à l'entrée et à la sortie de l'établissement. De plus, ils ne devront pas circuler dans l'établissement. Leur entrée et leur sortie s'effectuera directement à partir du studio dédié.
  - Toute visite devra faire l'objet d'une information en amont, auprès de l'établissement (délai de 48 heures minimum).
  - Enfin, la présence d'un professionnel sera recommandée à ces moments là afin d'assurer le respect des gestes barrières de chacune des deux parties.

#### **4. Aménagement des espaces.**

L'ensemble des résidents regagne la salle de restauration afin de prendre les repas (petit-déjeuner, déjeuner, collation, dîner). Les personnels éducatifs continuent à prendre leur repas en amont de la prise des repas par les résidents (soit ½ h avant). Ils ont pour mission, lors des repas pris en grande salle de restauration, de faire respecter au mieux, les gestes barrières par les résidents tout en assurant leur fonction éducative auprès de ces derniers.

La salle détente est de nouveau accessible aux résidents, moyennant le respect de 3 présents simultanément (un affichage spécifique sera mis en place à destination des résidents).

Cet espace sera, dans la mesure du possible, nettoyé deux fois par jour, par le personnel d'entretien.

#### **5. Activités.**

Le rythme des activités reprend son cours :

- Tous les résidents vont pouvoir de nouveau bénéficier d'une activité le matin de 10h15 à 11h30. La taille des groupes ne va pas dépasser 10 usagers.
- Un professionnel pourra se détacher pour les accompagnements du quotidien qui ne seront pas terminés à 10h15. Ce professionnel sera par la suite en charge de mettre le couvert pour le déjeuner.
- Tous les résidents seront en activité les après-midi de 14h à 17h. Il n'y aura pas de rotation pour se rendre à l'activité sauf évènement majeur ne permettant pas d'assurer une taille de groupe de 10 personnes. Les repos chambre ne seront donc plus présents sauf besoin particulier d'un résident.
- Les contacts auprès des différents partenaires afin de savoir s'ils sont prêts à accueillir de nouveau les usagers sont toujours en cours (Ferme des 4 Saisons, CCAS, Peinture...).
- L'activité Petite Buanderie reprend son rythme habituel.

#### **6. Transports.**

Le transport individuel des résidents est privilégié.

Le transport collectif sera réduit à 4 résidents dans les 2 bus RENAULT, à la condition de respecter le positionnement conforme aux gestes barrières (distance, port du masque, ...).

Ces véhicules devront être nettoyés systématiquement par les professionnels avant et après chaque utilisation (volant, sièges, poignées, levier de vitesse,....).

## **7. Utilisation des appareils de communication.**

Les outils informatiques devront faire l'objet de nettoyages fréquents aussi bien par les professionnels éducatifs que par ceux des services entretien. Du matériel de nettoyage devra être mis à disposition de l'ensemble des professionnels pour réaliser ces actions.

Un téléphone sera dédié aux résidents. Il sera protégé par un film plastique et sera nettoyé fréquemment.

## **AUTRES MODALITES**

- Une vigilance particulière est accordée à la désinfection des espaces et des matériels utilisés au sein du Foyer.
- De même, il est demandé aux professionnels de développer leur sens pédagogique auprès des résidents afin de leur rappeler régulièrement les règles sanitaires à respecter et de les informer des évolutions de celles-ci.
- En fonction de l'évolution des conditions sanitaires nationales et régionales, il est possible, à tout moment, de faire marche arrière sur ce déconfinement progressif.

RILHAC-XAINTRIE, le 22 Juin 2020.

La Chef de Service, C. DUCLAUX

Le Directeur, Thierry TIBLE